

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42-2026**LUNDI 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et vingt du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, Elisabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 3 – Dominique CADET à Bernadette PERRIER, Philippe FARJON à Patrick CORTIAL, Aurore DUCHAMP à Pascale LIOUTIER

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – Caroline MAZET

Secrétaire de séance : Erwan GONTHIER

OBJET : Mandat de créances admises en non-valeur – Budget Mairie

Le comptable public propose l'admission en non-valeur de créances arrêtées à la date du 14 janvier 2026. L'admission en non-valeur est une mesure administrative d'apurement budgétaire et comptable qui concerne des créances, en général, anciennes, dont les perspectives de recouvrement sont quasi-nulles.

A ce titre, Monsieur le Comptable public a adressé à la commune de St Etienne de Fontbellon un état des créances à admettre en non-valeur (Liste 7421790931) :

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR		
Exercice	Montant à recouvrer	Objet
2023 (Titre 120-1)	0.02 €	300-PRODUITS DIVERS
2021 (Titre 5-1)	223 €	300-PRODUITS DIVERS (cimetière)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Admet en non-valeur le montant totale de 223.02 € ;
- Autorise le Maire à réaliser un mandat spécifique « non-valeur » en précisant que les crédits sont inscrits au budget 2026, au compte 6541 ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance
Erwan GONTHIE 

Le Maire,
Philippe ROUX 

